80e ANNEE. — N° 102. DIMANCHE 1er SEPTEMBRE 1940.

30 c. **Journal du Lot** 30 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

De l'une à l'autre !

Le sentiment de la déchéance de notre patrie est parfois si aigu, si douloureux, comme une pointe enfoncée en plein cœur, que nous cherchons un réconfort dans le souvenir. Nous fouillons notre mémoire pour y retrouver la fierté d'une France victorieuse. Pourquoi n'arrivons-nous pas à le faire revivre en nous ?

Vainqueurs, nous l'avons été pourtant ! Comme ce devait être beau une France entourée de prestige et d'honneur ! Comme l'ivresse de la victoire devait nous monter fièrement à la tête ! Quelles superbes émotions nous avons dû ressentir alors et comme nous voudrions ranimer un instant cette flamme au foyer refroidi de nos cœurs aujourd'hui glacés ! Que nous voudrions nous rappeler comment nous étions quand il y avait autour de notre patrie un hommage universel de gloire et d'admiration !

Dans notre humiliation présente cela nous raffermirait d'entendre au fond de nous-mêmes l'écho de cette grandeur passée. Ce courant de beaux souvenirs ranimerait la certitude que l'abaissement présent n'est pas l'état normal de la France et que nous pourrons redevenir ce que nous avons été.

Qu'est-ce qui nous empêche donc d'en retrouver la trace perdue et comment se fait-il qu'il nous soit impossible seulement de nous rappeler les impressions que nous avons certainement éprouvées en ces heureux moments ?

***

Ah ! c'est que dès après la guerre, les internationalistes de chez nous se sont sentis menacés par cette victoire. Ils ont redouté les conséquences qu'elle pouvait avoir sur le moral du peuple français et sur notre politique intérieure. Ils ont craint qu'elle ne vienne exalter l'amour de la patrie qui eût contrarié la propagation de leurs théories. Ausitôt ils ont entrepris leur abominable travail de dénigrement contre ce patriotisme redoutable et préparé, on peut le dire, leur revanche contre notre victoire !

Non seulement on ne nous permit pas d'en être fiers, mais c'est à peine si nous étions autorisés à la célébrer. Une victoire de la force, pensez donc, une victoire militaire ! Est-ce qu'il y a motif de se glorifier de cela ? De cela qui allait d'ailleurs contre un des grands principes de l'Evangile pacifiste, principe suivant lequel la force est méprisable. On avait bien dit pendant la guerre que l'on se battait pour la cause du droit. C'était entendu ! Seulement on l'avait fait triompher par les armes et si celles-ci s'en trouvaient excusées en quelque mesure, le droit, lui, en était atteint dans son prestige et quelque peu déshonoré.

En glorifiant la victoire, on risquait d'apprendre aux futures générations que la justice a souvent besoin du canon pour résister à la violence ! Quelle abomination !... Non, non, il fallait oublier le plus tôt possible une si funeste leçon. Et c'est tout juste si l'on ne s'excusait pas d'avoir été victorieux par de si déplorables moyens.

***

Je n'exagère pas. Tout fut mis en œuvre pour effacer, atténuer, annihiler la fierté que le peuple français aurait dû ressentir.

Cela se manifestait de toutes manières et parfois en des circonstances où un tel état d'esprit est presque inconcevable. Dans une petite ville que je connais bien et qui n'est rien moins que révolutionnaire s'était formé un Comité semi-officiel et patronné par la municipalité pour l'érection d'un Monument aux morts. Avant d'y adhérer certains partis et certains éléments posèrent leur condition.

Quelle condition ? Ils exigèrent simplement ceci que rien dans le monument ne rappellerait la victoire, que le triomphe de nos armes n'y serait même pas évoqué. *Notre victoire, il ne devait plus être question de ça !*

Et je suis obligé de dire que cette condition fut honteusement subie par une majorité de patriotes qui en étaient arrivés à ne plus oser l'avouer, tant notre régime de démagogie avait habitué les bons citoyens à lâcher pied devant les autres.

***

Un autre exemple plus connu mais pas plus significatif du même état d'esprit, on le trouve dans cette parole qui fut prononcée quelques années à peine après 1918 dans un Congrès socialiste par un orateur qui déplorait que la propagande internationaliste fût gênée par certains souvenirs. Et qui s'écria : « Est-ce que la France va traîner encore longtemps le boulet de la victoire ? »

Est-il content cet imbécile blasphémateur qui croyait manifester ainsi une grande supériorité d'esprit alors qu'on ne sait pas s'il n'y avait pas en lui plus de bêtise encore que de méchanceté, est-il content maintenant ?

La victoire est passée en Allemagne et quant à la France, désormais, c'est le boulet de la défaite qu'elle va traîner !

Emile LAPORTE.

Nos Echos

Voilà tout !

Elle a déjà peut-être sonné pour Cahors cette heure où la consommation des apéritifs multicolores ne sera plus permise.

A la terrasse d'un café, où l'on cause et l'on discute plus encore qu'on ne boit, elle était agréable la dégustation de ces fraîches boissons perfidement nocives.

Il ne sera que de s'en déshabituer et ni les clients ni les cafés n'y perdront rien lorsqu'on aura « mis à la mode », en place des pernods et des picons, la consommation de ces vins de France que notre terre généreuse produit pour tous les goûts et pour les plus délicats.

Question de mode ! Jusqu'à maintenant, un client élégant aurait rougi de commander un verre de vin français, mais il considérait comme « très chic » de prendre un porto... qui est du vin tout de même, mais étranger.

Il faudra changer, voilà tout !

Humble requête.

Nous la présentons, cette humble requête, pour valoir ce que de droit, comme il est dit dans le langage judiciaire. Elle sera accueillie, comme elle est faite, avec la meilleure volonté du monde.

Il s'agit de la qualité du pain qui nous est vendu chaque jour par les excellents boulangers de notre ville. Quand je dis « la qualité », vous m'entendez bien, vous tous qui en mangez comme moi !

Nous rappelant le pain savoureux qu'ils nous faisaient il y a encore quelques mois et sachant leur juste amour-propre professionnel,, nous sommes sûrs qu'ils sont aussi peu satisfaits de celui qu'ils font aujourd'hui que nous le sommes de le manger.

Au cours de la période où, grâce à un labeur exténuant, en faisant 7 ou 8 fournées par jour, ils ont réussi à alimenter une population civile et militaire 4 ou 5 fois supérieure à la normale, ils n'avaient pas le loisir d'en soigner la fabrication. C'était déjà beau d'arriver à en fournir à tous.

Maintenant qu'ils en font moins chaque jour, il doit nous être permis d'espérer qu'ils pourront le faire mieux !

INFORMATIONS

Pour les petites et moyennes entreprises

Le gouvernement va venir en aide aux petites et moyennes entreprises sur lesquelles la guerre a causé des ravages.

Le gouvernement sait l'urgente nécessité de la reprise économique. Il vient de décider des prêts de démarrage en faveur des petites et moyennes entreprises.

Ces prêts ne prétendent pas résoudre le problème économique tout entier. Tous les moyens dont il dispose sont mis en œuvre pour la lutte commune.

On annonce que les demandes de prêts affluent. Le prêt consenti aux entreprises ne peut dépasser 200.000 francs.

La protection de la main-d'œuvre nationale

Le « Journal Officiel » publie une loi remettant en vigueur, à compter du 15 septembre 1940, les décrets et arrêtés du contingentement de la main-d'œuvre étrangère pris en application de la loi du 10 août 1932, tendant à protéger la main-d'œuvre nationale.

Ce même décret abroge les dispositions relatives à la situation des travailleurs étrangers en cas de guerre, telles qu'elles figuraient dans le décret du 20 janvier 1939.

Les dispositions des cahiers des charges fixant la proportion maximum des travailleurs étrangers seront obligatoirement révisées dans le mois qui suivra la date du 15 septembre. Des arrêtés seront pris en conséquence par le ministre de la production industrielle et du travail sur la proposition des préfets.

La reconstitution de la France

M. Pierre Laval, vice-président du Conseil, a déclaré :

« La reconstruction de la France doit être entreprise d'après des méthodes nouvelles. En retournant aux anciens procédés, le pays ne réussira pas à s'assimiler à la nouvelle structure européenne. Rien ne serait plus inopportun dans ce cas que de faire croire au monde que la réorganisation de la France ne serait que passagère et qu'elle serait disposée à reprendre plus tard ses anciennes méthodes.

« La rupture complète avec le passé s'impose. »

M. André Tardieu serait interné dans une maison de santé

Le bruit avait couru récemment que M. André Tardieu, ancien président du conseil, était décédé.

Selon une information d'après une dépêche du journal italien *Messagero*, M. André Tardieu, qui vivait à Menton depuis plusieurs années, serait interné dans une clinique spécialisée dans les affections mentales.

On craint que M. Tardieu ne recouvre jamais la mémoire.

L'interdiction de certains spectacles

M. Marquet, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, a adressé aux préfets de la zone libre, une circulaire pour interdire dans les circonstances actuelles et provisoirement tous les spectacles, galas, festivals et manifestations diverses organisés par des comités ou des individualités quelconques, quelles que soient les œuvres ou les personnes qui en seraient éventuellement les bénéficiaires.

Indiquons que cette interdiction ne s'applique pas pour le moment aux spectacles et manifestations qui se donnent régulièrement.

Le service militaire aux Etats-Unis

Le Sénat américain a voté la loi sur le service militaire obligatoire par 58 voix contre 31. C'est la première fois qu'une loi de conscription est votée dans l'histoire des Etats-Unis.

Douze millions d'hommes seront touchés par cette loi, qui prévoit une période obligatoire d'un an sous les drapeaux.

Les dix années suivantes, les hommes seront versés dans la réserve.

La loi autorise d'autre part le gouvernement des Etats-Unis à réquisitionner toute industrie qui n'aurait pas voulu coopérer au programme de défense des Etats-Unis.

La loi vise tous les hommes de 21 à 30 ans. On estime que 900.000 hommes se trouveront en même temps sous les drapeaux.

Une force aérienne géante

Une dépêche annonce que M. Henry Wallace, ministre de l'Agriculture du gouvernement des Etats-Unis, a accepté d'être candidat du parti démocrate pour les fonctions de vice-président des Etats-Unis.

Il a prononcé à cette occasion un discours-programme, dans lequel il a préconisé notamment la construction d'une force aérienne géante pour la défense des Etats-Unis.

Il a ajouté qu'il était nécessaire en outre de protéger le canal de Panama et d'appliquer la doctrine de Monroë en se procurant de nouvelles bases aériennes.

La question roumano-hongroise

Le ministre des affaires étrangères du Reich, M. von Ribbentrop et le comte Ciano, ministre des affaires étrangères d'Italie, sont arrivés à Vienne, en avion, venant de Salzbourg.

On déclare, dans les milieux compétents, au sujet de l'entretien qui aura lieu à Vienne, que les ministres des affaires étrangères d'Allemagne et d'Italie ont été invités à se rendre à Vienne pour examiner avec les parties intéressées les difficultés qui ont surgi à Turnu-Severin et pour collaborer à la recherche d'une solution du délicat problème roumano-hongrois.

EN PEU DE MOTS...

— L' « Officiel » annonce que les séries 107 et 111 des Obligations 4 1/2 0/0 amortissables 1933, seront remboursées à partir du 16 septembre.

— Les tribunaux militaires permanents de la 18e Région militaire, de la division militaire de Fez, ainsi que les tribunaux militaires de cassation de Pau et de Rabat sont supprimés.

— On annonce la mort, à l'âge de 73 ans, de M. Jean Sapène, ancien directeur des services du « Matin ».

— On estime que la production totale des vins s'élèvera, en France, cette année, à plus de 110 millions d'hectolitres.

— Un incendie de forêt dans les communes de Saint-Just et Vieille-Brioude a été circonscrit après deux jours de lutte. Vingt hectares de bois, principalement des pins, des sapins et des taillis, ont été la proie des flammes.

— Une information annonce que 3.000 ouvriers vont être affectés à de nouveaux travaux pour l'amélioration du réseau du métropolitain de Paris.

OBJECTIONS ROUTINIÈRES

La France est un pays révolutionnaire qui tient à conserver ses habitudes.

Ainsi en ce moment nous sommes à peu près tous d'avis qu'il faut changer notre ancienne façon de faire, mais toutes les nouveautés commencent par rencontrer une opposition systématique.

Prenons pour seul exemple l'installation de gazogènes pour remplacer l'essence qui nous manque. Les opposants un peu partout montrent le bout de l'oreille. On lit de petites phrases où il est dit que ce procédé, si intéressant qu'il soit, ne peut constituer qu'un moyen transitoire, un pis-aller. L'essence ne doit pas être considérée comme abandonnée, au contraire, nous devons nous efforcer d'obtenir un contingent de carburant qui rendra à nos automobiles, etc., etc...

Je ne dis pas que ceux qui disent ou écrivent cela sont des agents intéressés des grands trusts pétroliers, lesquels tremblent pour l'avenir de leurs actions, non, mais je vois là une hostilité, laquelle risque de décourager les recherches qui se font en ce moment pour nous permettre de faire rouler nos véhicules sans essence et de nous débarrasser par la suite de la haute finance étrangère.

Le système du gazogène n'en est encore qu'à ses débuts. Ce n'est pas une nouveauté, mais la facilité avec laquelle nous nous procurions de l'essence a empêché nos inventeurs, nos artisans, nos industriels à faire meilleur le procédé. La nécessité rend ingénieux. A présent, d'un bout à l'autre du pays, on travaille « sur le gazogène ». Soyons sûrs que dans quelques mois on équipera des voitures de tourisme d'une forme et d'un mécanisme presque aussi parfait que celui des anciennes voitures à essence.

Déjà on vient de s'apercevoir que le sarment de vigne pouvait devenir un carburant merveilleux, car il dégage deux ou trois fois plus de chaleur que le charbon de bois ordinaire. Dans toute la région viticole du Sud-Ouest on envisage de créer des corporations intercommunales de carbonisation.

Et pour ceux qui s'obstinent à croire que nous faisons fausse route et que l'auto à gazogène n'est qu'un cataplasme sur une douleur vive, disons que l'Allemagne a décidé que les véhicules actionnés par la carbonisation du bois seraient les véhicules de l'avenir.

Nous qui sommes moins bien placés que nos vainqueurs nous aurions tort de ne pas « pousser à fond » le moyen qui rendra la vie à nos transports routiers.

PAN.

Chronique du Lot

MOUVEMENT DU PERSONNEL dans l'enseignement primaire

Nominations à titre provisoire

Mme Broquin, de Lacam-Bagnac à Molières.
M. Richard, de St-Jean-de-Laur à Reyrevignes.
Mme Richard, de St-Jean-de-Laur à Reyrevignes.
M. Gillet, de Calvignac à St-Jean-de-Laur.
Mme Gillet, de Puyjourdes à St-Jean-de-Laur.
M. Sol, en congé c.p., à Miers.
Mme Sol, de la Corrèze à Miers.
M. Albugues, de St-Martin-de-V. à Fontanes.
M. Bouyxou, de Frayssinet-le-Gélat non installé à Milhac.
Mme Bouyxou, de Frayssinet-le-G. à Milhac.
M. Escassut, de Sénaillac-Latronquière à Latronquière.
Mme Escassut, de Sénaillac-Latronquière à Latronquière.
M. Daray, serv. mil., à Cajarc.
M. Cros, serv. mil., à Cardaillac.
M. Thamier, serv. mil., à Mayrinhac-Lentour.
M. Chastagnol, de St-Martial-St-Pantaléon à Cahors.
Mme Viarouge, de Pradines à Cahors.
Mme Bénéchie, de Sousceyrac à Estal.
M. Seva, serv. mil., à Felzins.
M. Sagnes, serv. mil., à Rudelle.
Mme Laprie, de St-Laurent-Lolmie à St-Laurent-Lolmie.
M. Pachent, de Frayssinet-le-Gél. à St-Projet.
M. Cambon, de St-Germain à St-Germain.
M. Blanchou, serv. mil., à Soturac.
M. Lacam, serv. mil., à Tour-de-Faure, dét. à Gramat.
Mme Laval, de Sousceyrac à Sousceyrac.
Mme Tassain, de Bretenoux à St-Céré.
Mme Jaffeux, de Lacam-Loubres. à Molières.
Mme Malbec, de Planioles à Figeac.
Mme Arènes, d'Anglars-Nozac à Gourdon.
Mme Taillefer, de Strenquels aux Quatre-Routes.
Mlle Lagrange, de Reyrevignes à Fons.
Mme Deviers, de Calviac à Calviac.
Mlle Henras, de Vaylats à St-Cyprien.
Mme Caniac, de Salvezou-Catus à Boissières.
Mme Lavinal, de Benneviolle-Cardaillac à Albiac.
Mlle Martin, de Milhac non inst. à Anglars-Nozac.
Mme Talet, de Lebreil à Flaugnac.
Mme Estival, de Couzou à Lafontade-Gourd.
Mme Baldy, de Floirac à Martignac-Puy-l'Ev.
Mme Calvet, de Quissac à Quissac.
Mme Campagne, de Dégagnac à Vaillac.
Mme Mespoulhé, d'Estal à Belmont-Breten.
Mme Magnier, de Bouziès-Bas aux Masséries-St-Géry.
Mme Labarthe, d'Aujols à Rouffiac de Carnac-Rouffiac.
Mme Félon, de Floressas à Aujols.
Mlle Larnaudie, de Seuzac-Larnagol à St-Pierre-Toirac.
Mme Mézon, de Vidaillac à Cazillac.
Mme Fabre, de Figeac à Figeac.
Mme Salabert, de Lauresses à Figeac.
M. Fournié, de St-Cernin à Vers.
Mme Capel, de Pontverny à Calviac.
Mme Verdier, de Montlauzun à Montlauzun.
M. Bramarigues, en congé c.p., à St-Cernin.
Mlle Broudiscou, de St-Sozy à Souillac.
Mme Mélines, de Jamblusse-Saillac à St-Etienne-St-Paul-Labouffie.
M. Laujol, serv. mil., à Viazac.
M. Hisbergues, de Gorses à Gorses.
M. Maillet, serv. mil., à Gorses.
M. Pressouyre, serv. mil., à Sénaillac-Latr.
Mlle Amadieu, de St-Chignes à St-Martial-St-Pantaléon.
Mme Trouvé, de St-Simon à Planioles.
Mme Lasfargues, de Gourdon à Sousceyrac.
Mme Terrié, de Lavercantière à Dégagnac.
Mme Manal, de Mayrinhac-L. à Bretenoux.
Mme Dubois, de Baladou à Rignac-Cuzance.
Mme Delrieu, de Luziers à Cazals.
Mme Morizet, de Lunegarde à Jamblusse-Saillac.
Mme Talou, de Constants-Valroufié à Cours.
Mlle Traversié, de Costeraste-Gourdon non installée à Frayssinet-le-Gélat.
Mme Volta, de Castelnau à Costeraste-Gourd.
Mlle Meynard, en congé c.p., à Luziers-Salv.
Mme Roche, de Cours à Constants-Valroufié.

INTERIMAIRES

I. Elèves-maîtres et élèves-maîtresses sortis en 1939 et 1940

M. Perboire, à Fargues.
Mlle Jarrije, à Lalbenque.
Mlle Périé, de Blars à Blars.
Mlle Caussannel, de Pradelle-Durbans à Pradelle-Durbans.
M. Laborie, d'Uzech-les-Oules à Uzech-les-Oules.
Mlle Duffa, de Flaugnac à St-Cirq-Lapopie.
Mlle Glédines, de Gramat à Sénaillac-Latr.
M. Barre, à Bach.
Mlle Salanié, à Bach.
Mlle Chabreyroux, de Martel à Strenquels.
Mlle Lafeuille, de Gramat à Bannes.
Mlle Lacombrade, de Girac à Girac.
M. Arbus, à Lacam-Bagnac.
Mlle Traversié, à Vaylats.
M. Cance, à Espédaillac.
Mlle Solinhac, à Bannes.
Mlle Atgié, à Couzou.
Mlle Ranières, à Lavercantière.
Mlle Aynic à Seuzac-Larnagol.
M. Bories, au Dégagnazès-Peyrilles.
Mlle Lavaur, à St-Chignes-Gramat.
Mlle Maneyrol, à St-Simon.
Mlle Bessac, au Bastid.
Mlle Olivier, à Gaillac-Cajarc.
Mlle Sclafer, à St-Sozy.
Mlle Bessières, à Lebreil.
M. Talayssat, à Gourdon.
Mlle Delpech, de Reyrevignes à Beaumat.
M. Garrigou, à Puy-l'Evêque.
M. Verlhac, à Frayssinet-le-Gélat.
M. Théron, serv. mil., à Saignes.
M. Jacobs, à Auzac-St-Projet.
M. Rivière, à Lunegarde.
Mlle Naneix, à St-Chamarand.

II. Intérimaires

Mme Albugues, à Fontanes.
Mlle Battut, Les Arques.
M. Hébrard, à Sousceyrac.
Mme Lacoste, à Pontverny-Calviac.
M. Chartrou, à Laborie-Prendeignes.
Mme Baldy, à Salvezou-Catus.
M. Labanhié, à Sonac.
Mme Salgues, à Soulomès.
Mlle Andrieu, à Vidaillac.
Mlle Lagarde, à St-Géniez-Montcuq.
Mme Calmon, à Comiac.
Mme Estival, à Montet-et-Bouxal.
Mme Dubord, à Castelnau.
Mme Denuc, à St-Martin-le-Redon.
Mlle Guyou, à Arcambal.
Mlle Magot, à Carlucet.
M. Miquel, à Carayac.
M. Maury, à Martel.
Mlle Estival, à St-Hilaire-Bessonies.
Mlle Breil, à Puyjourdes.
Mlle Castagné, à St-Perdoux.
Mme Bayle, à Benneviolle-Cardaillac.
M. Teulières, à Frégeac-Sousceyrac.
Mme Vigouroux, à Saux.
Mlle Delmas, à Souillac.
Mme Dutemps, à Belfort.
Mlle Ségala, à Limogne.
Mlle Cistac, à Ste-Croix.
Mlle Cazard, à Lauresses.
Mme Gary, à Dégagnac.
M. Causse, à Mauroux.
Mlle Gabiraud, à Bagat.
Mme Kanoui, à Frayssinet-le-Gourdonnais.
Mme Témenides, à Gramat.
Mlle Théron, à St-Félix.
Mlle Beulaguet, à Gourdon.
Mlle Serres, à Lunan.
M. Lestrade, à Molières.
Mlle Restes, au Vigan.
Mlle Boyault, à Gindou.
Mme Foissac, à Parnac.
Mlle Celeaud, à Autoire.
Mme Delbos, à St-Bressou.
Mlle Couderc, à Montcléra.
Mlle Sudrié, à Floirac.
Mme Froment, à Biars.
Mlle Treyssac, à Fajoles.
Mlle Verly, à Ussel.
Mlle Laforgue, à Béduer.
Mme Durou, à Belmontet.
Mlle Raynaud, à Lanzac.
Mlle Bouby, à Ste-Colombe.
Mlle Fabre, à Tour-de-Faure.
Mlle Orlanducci, à Strenquels.
Mlle Fornes, à St-Martin-de-Vers.
Mme Bézy, à Cassagnes.
Mlle Marty, à Promilhanes.
Mlle Bach, à Valprionde.

LES NOUVEAUX DOCUMENTS CADASTRAUX

A la suite des opérations de la révision exceptionnelle des évaluations foncières des propriétés non bâties, de nouveaux documents cadastraux ont été cette année mis en service dans les communes du département du Lot ci-après désignées.

Ces nouveaux documents pourront être consultés soit à la mairie, soit — à condition que cette consultation ait pour objet la délivrance d'un extrait — dans les bureaux des révisions foncières où sont déposés les documents-minutes.

Les bureaux de révisions sont, dès maintenant, en mesure de délivrer au public, suivant un tarif affiché dans les mairies, des reproductions, des agrandissements, des réductions et des calques des plans cadastraux (anciens et nouveaux) ainsi que des extraits des matrices cadastrales ou des états de section.

Les extraits des matrices et des états de section — à l'exclusion des extraits ou reproductions des plans — peuvent également être délivrés, au même tarif, par les maires des communes intéressées.

On rappelle, en outre, que la loi du 16 avril 1930, par son article 8 fait aux notaires, aux greffiers et aux propriétaires fonciers *l'obligation expresse* d'indiquer sous peine d'amende, dans tous les actes authentiques et sous-saings privés, ou jugements translatifs ou déclaratifs de propriété ou droits réels immobiliers, les notations des immeubles (section et numéro du plan) contenues dans les nouveaux documents cadastraux de ces communes.

Une notice placée en tête des matrices contient, d'une part, des indications détaillées sur la nature des données que comportent ces documents et sur la manière de les consulter, et, d'autre part, toutes recommandations utiles touchant l'application des dispositions de l'article 8 précité de la loi du 16 avril 1930.

Voici la liste des communes où sont mis en service de nouveaux documents cadastraux : Pradines, Prayssac, Ste-Alauzie, St-Félix, St-Jean-Mirabel, St-Sozy, Vidaillac. — Voici l'adresse du Bureau des révisions foncières : 27, rue Wilson, à Cahors.

MESDAMES,

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfrisable **Huila-Purfleur. Sans** appareil, **sans** électricité, **sans** chauffeur, sans vapeur **sur la tête, rien de tout** ce qui **fatiguait** la **cliente** et ses **cheveux ;** une **huile végétale** sur les cheveux enroulés, qui les **revitalise** pendant qu'elle les **frise** et **c'est tout.** L'indéfrisable **Huila-Purfleur** est une merveille et le fruit de **16 années** de minutieuses **recherches** pour donner à la cliente le **maximum de satisfaction.**

C'est la propriété de **M. POPOVITCH**
Spécialiste renommé d'Indéfrisables
4, *rue Mal-Foch, CAHORS — Tél.* 170
Pas plus cher, mieux, plus chic

CAHORS

LES SPORTS S'ORGANISENT

Dès demain dimanche, les séances d'entraînement vont reprendre au Stade. Souhaitons voir nombreux les jeunes Cadurciens se rendre à cet appel. Et nous voulons croire qu'au moment où le Stade va être réorganisé conformément aux directives du Ministère de la Jeunesse, ceux qui auront la charge d'éduquer physiquement la jeunesse cadurcienne se donneront comme devise « *Persévérance* ». Sans cela tous les projets, tous les efforts seraient vains. Il y a, à Cahors, de très bons éléments. Il ne manquait, l'an dernier, que des entraîneurs compétents. Nous voulons croire que la démobilisation permettra d'en trouver et que celui-là s'imposera à tous et sera véritablement un chef écouté.

PLUS D'APÉRITIFS

Le Commissaire de police informe MM. les débitants de boissons que la loi du 25 août 1940, relative à la vente des boissons spiritueuses, titrant plus de 16 degrés, est immédiatement applicable.

L'article 2 interdit, en outre : 1° la vente des apéritifs non interdits les mardi, jeudi et samedi ;

2° la vente et l'offre, à titre gracieux, de ces mêmes boissons à des mineurs de moins de 20 ans.

Les infractions seront rigoureusement sanctionnées et la fermeture des établissements sera prononcée.

LISTES DE PRISONNIERS

Des listes de prisonniers établies par l'autorité allemande sont déposées aux permanences de la Croix-Rouge, 8, rue Jean-Vidal, rue Larroumet et à la Cantine de la gare.

Elles contiennent seulement les nom, prénom, date et lieu de naissance, ainsi que l'indication de l'unité dont faisait partie le prisonnier.

Joindre un timbre aux demandes de renseignements par écrit.

LYCÉE CLÉMENT-MAROT

La directrice du Lycée a l'honneur d'informer les familles qu'à dater du 1er septembre elle recevra tous les jours, de 2 h. à 4 h., sauf le dimanche et le lundi.

Inspection Académique

Les élèves-maîtres et élèves-maîtresses d'Ecoles Normales de la zone interdite sont priés de se faire inscrire à l'Inspection Académique.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de M. Louis Tarral, décédé à l'âge de 77 ans. M. Louis Tarral était bien connu et estimé dans notre ville, où il ne comptait que des sympathies.

Ses obsèques ont été célébrées vendredi matin, au milieu d'une nombreuse assistance, qui a témoigné à la famille de vives sympathies. Nous adressons à Mme Louis Tarral, à ses enfants, à tous les parents nos sincères condoléances.

Citation à l'ordre du jour

Nous apprenons avec plaisir que M. Bouilhac, gendarme à la brigade de Lalbenque, a été l'objet d'une citation à l'ordre du jour, pour sa belle conduite pendant les hostilités.

Nous lui adressons nos félicitations.

Avis à qui de droit

Vers le 12 août, un militaire appartenant à une section de D.C.A., se dirigeant sur Cahors, a donné une certaine somme à un enfant de 15 ans, de Gramat, le chargeant de lui faire une commission.

Le militaire étant reparti avant le retour du commissionnaire, la somme reste à sa disposition au greffe de la justice de paix de Gramat.

On pourra entendre la radio sur la voie publique

Un décret paru au « Journal Officiel » suspend l'application de certaines dispositions du décret du 24 juin, qui avait interdit la réception des émissions radiophoniques sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public.

Compagnie des « travailleurs »

Un second convoi de 33 réfugiés espagnols, recensés à Cahors, a été dirigé sur la Compagnie des travailleurs de St-Paul-Labouffie par les soins de la gendarmerie.

EDEN

Samedi 31 août et dimanche 1er septembre, en soirée, à 20 h. 30, dimanche, matinée à 15 heures.

Un film où le burlesque touche au génie

Les MARX BROTHERS

DANS

UN JOUR AUX COURSES

avec Maureen O'SULLIVAN

En complément un dessin animé et un documentaire.

GROUPEMENT FORESTIER DU LOT

Les principaux propriétaires et exploitants forestiers, commerçants en bois et fabricants de charbon de bois du Département, réunis le 26 août dernier à la Chambre de Commerce, sous la présidence de M. Latscha, Secrétaire général de la Préfecture, ont constitué entre eux un Syndicat départemental, sous la dénomination de « Groupement forestier du Lot ».

Un Bureau provisoire a été élu, composé de M. de Monzie, Président ; M. Sénac, négociant en bois, Vice-Président ; MM. Décremps, Admirat Prosper, Descargues, Lalo, exploitants forestiers et Gorses, fabricant de charbon de bois.

Ce groupement reste ouvert à toutes les personnes du Département dont l'activité s'exerce dans ce domaine. Les adhésions sont reçues par M. Sénac, négociant en bois, à Cahors, rue Hautesserre.

Le groupement forestier du Lot est appelé à rendre, dans un pays boisé comme le nôtre, les plus grands services. Secondé et contrôlé par l'Administration, il s'attachera à porter au maximum la production du bois et des charbons de bois et à organiser la répartition de ces produits de manière à assurer un ravitaillement normal des populations en bois de chauffage, des industries et des véhicules à gazogène.

CEUX QUI ONT DES MOULINS ET PRESSES A NOIX

En vue de la remise en activité des moulins et presses à noix qui existent encore dans la Commune de Cahors, le Maire de la Ville de Cahors invite les propriétaires de ces moulins et presses à venir se faire inscrire à la Mairie de Cahors, le plus tôt possible.

Les colis aux prisonniers

Nous rappellerons une importante précision relative à l'envoi des colis aux prisonniers.

Un colis expédié à un prisonnier portant une adresse ancienne risque d'être renvoyé à l'expéditeur. A ce sujet, la Croix-Rouge précise qu'il est inutile de faire un envoi quelconque, si l'on ignore l'adresse actuelle du destinataire. La Croix-Rouge n'achemine que les colis anonymes. Les paquets envoyés par une famille, nommément, à l'un des siens, doivent être remis à la poste et ne pas dépasser un kilo.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 23 au 30 août 1940

Naissances

Poiré Joël, rue Wilson.
Paluck Mireille, rue Wilson.
Sabrié André, rue Wilson.
Lasfargues Roger, rue Wilson.
Saint-Hillier Pierre, rue Wilson.
Tejera José, rue Wilson.
Bauer Michel, rue Wilson.
Tulet Anne-Marie, rue Wilson.
Berger Anne-Marie, rue Wilson.

Publications de mariages

Segond Hervé, Commis des Postes à Cahors, et Cabrié Yvonne, à Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).
Cabridens Urbain, chiffonnier, et Mathurin Joséphine, marchande ambulante à Cahors.
Lavergne Léon, négociant et Alabert Henriette, négociante à Cahors.
Hirsch Maurice, journaliste, et Henrich Jane, dessinatrice à Cabessut-Cahors.

Mariage

Barre Antoine, Instituteur, et Le Minier Yvonne, Sténo-dactylo.

Décès

Pouget Catherine, épouse Marconié, s. p., 73 ans, à St-Cirice.
Conduché Marie, épouse Fourès, s. p., 66 ans, 47, rue Victor-Hugo.
Pivent Jacques, 10 ans, rue Wilson.
Gary Gaston, cultivateur, 72 ans, rue Wilson.
Tarral Louis, journalier, 72 ans, 2, rue E.-Albe.
Barel Marcelin, cultivateur, rue Wilson.

Service des pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 1er septembre et le lundi 2 septembre jusqu'à midi, par la pharmacie LAGARDE.

PALAIS DES FETES

Samedi 31 août, dimanche 1er septembre, en soirée à 20 h. 30, dimanche, matinée à 15 h.

Changement de programme

Irène Corday, Lucien Gallas, Madeleine Soria et Aimos dans un film de Maurice Canonge,

THÉRÈSE MARTIN

La vie de sainte Thérèse de Lisieux. La Jeanne d'Arc de la paix.

En complément : *La Sentinelle des Alpes.*

LES RELATIONS POSTALES

Au sujet des relations postales entre les deux zones et avec l'étranger, voici quelle est à peu près la situation :

Service postal. — Correspondance ordinaire et recommandée : admise dans les relations avec l'étranger et avec la zone libre du territoire. Relations avec la zone occupée provisoirement interdites.

Paquets poste : admis pour la zone non occupée. Non admis provisoirement pour la zone occupée. Il peut être adressé aux prisonniers de guerre des colis de un kilogramme.

Mandats. — Admis pour la zone libre et les colonies et certains pays étrangers. Pour l'étranger, se renseigner dans les bureaux de poste.

Pensions. — Les personnes dont les pensions sont assignées à un bureau de la zone occupée peuvent percevoir leurs arrérages échus dans les bureaux de la zone libre.

Télégraphe. — Les télégrammes sont admis pour toute la zone libre et l'étranger sauf l'Allemagne, l'Italie, les colonies italiennes, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Norvège, le Danemark, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg et l'Albanie.

Téléphone. — Les communications peuvent être étrangères à l'intérieur de la zone libre ainsi qu'entre la zone libre et la Suisse.

L'ENSEIGNEMENT PIGIER

est pratique, rapide, économique individuel

Chaque élève reçoit, en particulier, les directives, les explications et les conseils selon ses aptitudes et ses connaissances.

Comptabilité, Sténo-Dactylo, Correspondance Commerciale, Calcul rapide, langues, français, etc... Coupe, Couture, Modes, Lingerie, etc...

COURS PIGIER

12, *Boulevard Gambetta, CAHORS*

Renseignements et inscriptions reçus tous les jours

Facilités de paiement
Situations indiquées

Madame et Monsieur BOURJADE, professeurs de Musique, 1er Prix du Conservatoire de Toulouse, professeurs aux Ecoles de la Ville, informent leurs élèves de la reprise des cours et leçons à dater du 2 septembre, Cahors, 24, rue de la Préfecture.

La cambriole

En pénétrant dans sa chambre, un habitant du village des Masséries eut le regret de constater que divers objets avaient disparu.

Il porta plainte et une enquête ouverte permit de découvrir les coupables.

Tribunal correctionnel

Audience du 30 août. — François Jamet est peintre ou artiste peintre. On l'ignore. Peut-être est-ce le pittoresque de notre Quercy qui l'a attiré dans le Lot où il s'est fait arrêter pour vagabondage. Il déclare avoir perdu ses papiers il y a... 15 ans. Sa situation militaire paraît équivoque à M. Gouyou, le substitut du Procureur. Mais comme il sort d'hôpital, comme il n'a pas de nouvelles de sa femme et de sa fille restées en zone occupée, le tribunal lui inflige 10 jours de prison à la sortie de laquelle le pauvre bougre s'expose à se faire reprendre pour le même motif.

— Armand Rens ou le Flamand rosse est un Belge rentré dans son pays. Il a été insolent avec le maire de Nuzéjouls ; aussi est-il poursuivi pour « outrages à magistrat ». Mais ni le prévenu, ni l'outragé ne se sont rendus à la convocation du tribunal et il est condamné par défaut à un mois d'emprisonnement.

— Lucien Malique, chiffonnier de son état, aurait dit à un caporal entré par erreur dans sa maison : « Déguerpis de là, où tu auras ton compte ». A l'appui de ces injonctions, il aurait manié une hachette avec laquelle il coupait du bois lorsque le caporal, qu'on regrette de ne pas connaître, est venu l'interrompre. Me Lacaze concède que l'inculpé a un faible pour la dive bouteille, mais il ne boit que du vin, méprisant ces mixtures que le gouvernement vient d'interdire. Somme toute, le caporal ne s'était trompé que de porte : il voulait aller dans la maison voisine — on ne spécifie pas de quel genre de maison il s'agit, mais on s'en doute — et évidemment la déception a été grande pour lui. C'est cette déception qui lui a fait exagérer les faits car Malique importuné a crié fort mais n'a pas fait de mal. Aussi il n'est condamné qu'à deux journées de travail... Ce qui manquait au peintre...

— Madeleine Saragossa est née à ..... (un nom que le président ne parvient pas à déchiffrer, il dira donc... en Espagne). Elle avait, sans doute par économie, négligé de faire renouveler ses papiers. Mais le tribunal hésite : est-ce par économie ou par négligence ? M. le substitut du Procureur de la République déclare au tribunal qu'il a le temps d'étudier la jurisprudence de ce cas, ayant pour l'audience prochaine 22 cas similaires. Aussi le tribunal n'hésite pas et condamne Madeleine Saragossa à 16 francs d'amende. Ça lui coûtera pourtant moins cher que le renouvellement de sa carte...

R. D.

AUX REFUGIES HEBERGES A CAHORS

Les réfugiés de la Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, hébergés dans la commune de Cahors, sont informés que le départ du premier train de rapatriés qui était fixé au 4 est avancé d'un jour et aura lieu le 3 septembre 1940 à 20 heures à la gare de Cahors.

La liste des partants, établie par le service des réfugiés de la Préfecture, est affichée à la mairie de Cahors où ces réfugiés doivent retirer leurs certificats de rapatriement le 2 septembre, à partir de 7 h. 30 du matin.

Les titulaires d'une attestation d'identité figurant sur cette liste doivent également se faire délivrer leur certificat de rapatriement à la Mairie.

Le rassemblement des partants s'effectuera le 3 septembre, à 18 heures, dans la Cour de la gare de Cahors.

STADE CADURCIEN

Les joueurs du Stade ainsi que les jeunes gens désireux de pratiquer les sports sont informés que l'entraînement, sous la direction de professeurs d'éducation physique qualifiés, sera repris dès dimanche prochain, 1er septembre, à 10 heures, sur le terrain de l'île de Cabessut.

Les joueurs devront se munir du flottant et du maillot.

SPORT-BOULES

L'Amicale Bouliste des Badernes, continuant la série de ses concours d'entraînement, organise pour dimanche 1er septembre un concours de doublettes (3 boules par joueur). Les engagements seront reçus à partir de 13 h. 30, au siège social, Café de la Bourse, place Rousseau. Les parties commenceront à 14 heures précises.

Tous les joueurs disponibles sont cordialement invités à participer à ce concours. Engagements 3 francs par joueur. Les prix seront établis au prorata des engagements.

Un prestidigitateur volé !

M. Fauchet Jean, militaire démobilisé, porta plainte pour vol d'objets de prestidigitation. L'enquête ouverte a permis peu après l'arrestation du nommé P. E., 20 ans, de nationalité italienne.

Interrogé par le Commissaire de police, il ne tardait pas à faire des aveux et à indiquer le nom et l'adresse de l'auteur du vol.

Celui-ci, mobilisé, était cantonné à Arcambal.

La gendarmerie informée se rendit sur les lieux et procéda à l'interrogatoire de l'inculpé qui reconnut les faits et restitua les objets volés.

Il s'agit d'un nommé Laffont, qui a été arrêté et mis à la disposition de l'autorité militaire.

Arrondissement de Cahors

Albas

On repart. — Depuis une semaine, nous avons tous les jours des départs de réfugiés, à un rythme de plus en plus accéléré. Soit en voiture, soit par le train, les Belges regagnent leur nation et emportent de leur séjour un reconnaissant souvenir.

Il y a lieu, en effet, de féliciter les services de la mairie et le Comité d'accueil qui se sont ingéniés à fournir à chacun un maximum de confort et un ravitaillement normal.

Chose d'autant plus difficile que la commune d'Albas était incontestablement l'une des plus chargées. Si bien que le secrétariat de la mairie avait dû se renforcer de deux secrétaires réfugiés belges, d'une dactylo pour parer à tous les besoins d'information et pour la régularisation de tous les papiers.

Cela était d'autant plus nécessaire que nous avons reçu 350 réfugiés belges placés par l'autorité administrative sans préjudice de 400 autres réfugiés français ou étrangers venus s'échouer parmi nous de leur propre initiative. Plus 500 officiers, sous-officiers et soldats en cantonnement.

A l'heure actuelle presque tous les Belges sont partis, il ne nous reste qu'un certain nombre de Français, notamment des Parisiens qui se lamentent sur leur sort en voyant les difficultés de toute sorte qui s'opposent à leur rapatriement. Il en est de même de ces pauvres soldats de la zone occupée interdite au rapatriement. Cela pose pour certains un problème angoissant, dont tout le monde souhaite la solution dans le plus bref délai possible.

Anglars-Juillac

Le dépiquage. — Dans toutes les fermes de la vallée et sur les plateaux de la région, on entend le ronflement des batteuses qui s'évertuent à hâter les dépiquaisons.

Des équipes rassemblées dans les villages assurent ce travail et elles ont dû être augmentées par suite de la difficulté que crée l'absence de lieuse pour fagoter la paille. Les propriétaires qui ont la machine à proximité de leur grange se contentent à l'entasser, mais ceux qui doivent l'emporter sur des charrettes voient leur tâche bien compliquée. La pénurie de ficelle impose des initiatives d'autant plus recommandables qu'en toute chose chacun doit s'ingénier à parer à toutes les difficultés que causent les restrictions.

Quant au rendement de la moisson, elle est nettement déficitaire et si les producteurs sont assurés d'avoir leur pain quotidien, il ne faut pas compter sur les excédents pour nourrir la population du département. Il faudra, dans la mesure du possible, se procurer du grain dans les contrées plus favorisées, pour alimenter les boulangeries, sans quoi nous serons dans le pétrin...

Concots

Mort pour la France. — C'est avec peine que nous avons appris la mort au champ d'honneur de M. Labro, professeur au Collège de Figeac. Il était devenu un peu notre compatriote par son mariage avec Mlle France Andissac, fille des époux Andissac, pharmacien à Concots. Le mort glorieux avait le grade de capitaine.

Nos bien sincères condoléances à la veuve qui dirige une pharmacie à Figeac, à son cher petit, à sa mère et à son frère, qui a assisté aussi au terrible désastre, à l'horrible tuerie.

Montcabrier

Notre foire. — Cette année notre foire de la Saint-Louis n'a pas eu son succès habituel. Seul le foirail des bœufs était à peu près bien garni. Pas de gros attelages ; les moyens, en hausse sensible, se sont vendus de 12.000 à 15.000 francs.

Quelques jardiniers maraîchers, très entourés, écoulant leur marchandise à de bons prix, étaient les seuls représentants des marchands ambulants.

Saint-Cirq-Lapopie

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. André Valette, entrepreneur des travaux publics, décédé à l'âge de 77 ans.

Nous adressons à la famille nos bien sincères condoléances.

St-Pantaléon

Une très belle famille. — Nous avons appris avec plaisir la naissance d'une superbe fillette chez les époux Louis Frézals, du Paraire.

C'est leur sixième enfant.

Nos compliments à l'heureux papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et à la nouveau-née.

Un beau geste. — M. A. Mansier, industriel aux Laumes (Côte-d'Or), réfugié dans notre commune avant son rapatriement, a versé, entre les mains de M. le Maire, la somme de 100 fr. pour la caisse des prisonniers de guerre. Nos remerciements à M. Mansier pour sa délicate attention. — J.P.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Collège de jeunes filles. — La rentrée des classes est fixée au 15 septembre ; la date des divers examens sera communiquée ultérieurement par la voie de la presse.

L'internat fonctionnera normalement au collège de jeunes filles et à l'E.P.S. annexée. Mme la Directrice recevra les familles à partir du 2 septembre tous les jours, sauf le jeudi et le dimanche, de 10 heures à midi et de 14 à 16 heures.

En présence des difficultés de la vie actuelle, en prévision de l'avenir,

MADAME, MADEMOISELLE,

quelles que soient les situations que vous avez ou auxquelles vous prétendez, apprenez :

la COUPE, la COUTURE, la MODE la LINGERIE

par la Méthode PIGIER

Renseignements et inscriptions :
1, place Champollion, FIGEAC

Prix modérés. — Facilités de paiements

Avis aux Espagnols. — Tous les sujets espagnols, résidant sur le territoire du département, qui ne sont pas munis d'une autorisation de séjour régulière, doivent se présenter, dans les huit jours qui suivront la publication du présent avis, à la brigade de gendarmerie de leur canton, pour y être recensés.

Tout contrevenant à la présente mesure s'exposera à des mesures de police particulièrement sévères.

Espédaillac

Nouvelles diverses. — Naissance d'une fillette, leur sixième enfant, chez Mme et M. Jean Ségala.

— Mariage de Mlle Marie-Louise Pagès, d'Espédaillac, avec M. Constant Delmas, domicilié à Issepts.

— Vingt-six réfugiés belges qui étaient parmi nous depuis le 29 mai, nous ont quitté, mardi matin, pour rejoindre leur pays d'origine.

C'est avec une visible émotion qu'ils ont dit adieu à la petite commune qui les avait reçu cordialement et dont ils garderont le meilleur souvenir.

St-Céré

Cinéma Rex. — Aujourd'hui dimanche 1er septembre, le Cinéma Rex présentera un film admirable : « Mademoiselle Docteur », scénario de Georges Neveux et Mme I. Cube, avec Pierre Blanchar, Dita Parlo, Pierre Fresnay, Viviane Romance.

En complément, un grand film d'aventures : « Ho-Fang le Pirate »

Succès scolaires. — Nous apprenons avec plaisir que M. Robert Grenier, fils de M. Grenier, facteur des P.T.T., est reçu au concours d'entrée à l'Ecole Normale de Cahors.

MM. Guy Mas et Pierre Darnis viennent de passer avec succès l'examen du baccalauréat, série A.

Nous leur adressons nos vives félicitations.

Arrondissement de Gourdon

Salviac

La dissolution du 38e Génie. — Le 38e Génie qui était à Salviac depuis juin aura à la fin du mois d'août quitté nos murs.

Les démobilisés des différentes régions non occupées ont déjà quitté notre ville depuis quelques jours ; ceux de la zone occupée sont groupés à la Rosière et à Pont-Carral et vont bientôt gagner Gourdon et Cahors.

Le drapeau du régiment a réintégré le dépôt, il ne reste plus à Salviac que quelques éléments des pays occupés.

Ceux-ci ne restent pas inactifs et sous la conduite d'officiers en civil, ils ont effectué un nettoyage de la ville, d'autres se livrent à des travaux de maçonnerie se rendant utiles à la population en raison de la rareté de la main-d'œuvre dans cette corporation. Nous ne saurions oublier les soldats paysans qui ont apporté une aide précieuse à nos agriculteurs au moment où le manque de bras se faisait sentir, lors de la fenaison et de la moisson.

Disons aussi que 143 réfugiés belges, la plupart des pêcheurs d'Ostende sont partis mardi 27 août.

Avec tous ces rapatriements la vie bruyante salviacoise disparaît.

Nos vœux les plus sincères accompagnent ces déracinés dans leur famille.

Dernière heure

M. Neville Chamberlain est entré en convalescence

M. Neville Chamberlain est entré en convalescence.

On pense qu'il reprendra ses fonctions d'ici huit ou quinze jours.

En Hongrie, les pleins pouvoirs du gouvernement ont été prorogés

Les pleins pouvoirs du gouvernement ont été prorogés jusqu'au 2 janvier 1941.

La défense du continent américain

Le Sénat a voté un crédit de 50 millions de dollars destiné à financer le projet de loi sur la défense des Etats-Unis qui prévoit la construction de 200 bâtiments de guerre et 14.000 avions destinés à la marine de guerre.

REMERCIEMENTS

Madame Veuve Louis TARRAL ; Monsieur et Madame Alexandre TARRAL et leurs enfants (à Périgueux) ; Monsieur et Madame Charles TARRAL et leurs enfants ; Monsieur et Madame Jeanne BAUDEL (née TARRAL) et leurs enfants, à Casablanca (Maroc) et tous les autres parents et alliés remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Louis TARRAL

P.F.G., 71, Bd Gambetta, CAHORS

PETITES ANNONCES

A vendre, dans localité bien desservie, **Maison et dépendances.** Parfait état. Prix intéressant. Traite directement. Ecrire BRASSAC, 1, rue des Capucins. (32.600).

M. ALBAREL, Restaurant de l'Escargot, prévient son aimable clientèle que pour cause de travaux son établissement sera fermé le mois de septembre, réouverture le 1er octobre. (32.631).

A VENDRE faucheuse Deering pour un cheval, avec appareil à moissonner. S'adresser à M. Henras, faubourg Cabessut. (32.634).

ON CHERCHE appartement meublé, propre, eau, gaz, électricité, salle à manger, cuisine, 3 ou 4 chambres à coucher. Ecrire N° 29, 1, rue des Capucins. (32.635).

SERAIS ACHETEUR d'un **bon domaine** (culture et élevage), contenance 200 à 400 hectares. Faire offres à Me Guillot, Notaire à Châteauroux. (32.636).

SERAIS ACHETEUR d'une **bonne forêt.** Faire offres à Me Guillot, Notaire à Châteauroux. (32.636).

A CÉDER, à Cahors, droit au bail et pas de porte **d'un fonds de commerce** exploité dans un très beau magasin, avec logement de deux pièces, situé boulevard Gambetta. Marchandises ou non comprises. Voir ou écrire : J. Dellard, Cabinet immobilier, 21e année, rue Joffre, Cahors. (32.637).

ON DEMANDE une famille de 2 ou 3 personnes maximum, pour prendre en métayage à des conditions avantageuses une belle propriété agricole et d'élevage, déjà en exploitation. Très beau logement avec eau intérieure et électricité. J. Dellard, Cabinet immobilier, 21e année, rue Joffre, Cahors. (32.637).

PROPRIÉTAIRE

dans obligation de réaliser sa récolte vend son **VIN ROUGE** à francs l'hecto **300** port, régie, fût compris. **Elisa BOSC,** propriétaire, AUBAIS (Gard).

Cabinet Immobilier
(21e année)
J. DELLARD
propriétaire, 1, rue Mar.-Joffre
CAHORS
VENTE ET ACHAT
de propriétés de rapport et d'agrément
Châteaux, villas, tous immeubles ville et campagne
TERRAINS A BATIR
Fonds de commerce
Prêts hypothécaires
Expertises
TOUS RENSEIGNEMENTS
GRATUITS

VENDRE — ACHETER
SANS SPÉCULATION — SANS SURVENTE
INDICATEUR IMMOBILIER
R. MARATUECH
Ex-commis greffier
Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers de France
109, Bd Gambetta, Cahors - Tél. 44
VENTE - ACHAT
LOCATION
Propriétés - Immeubles - Villas
TERRAINS
COMMERCES
GRAND CHOIX
Tous renseignements gratuits
UNIQUEMENT DU COURTAGE

ETUDE DE MAITRE HERBECQ

Suivant acte reçu par Maître HERBECQ, notaire à Cahors, 3, place Clément-Marot, le 2 août 1940, enregistré le six du même mois, Vol. 780, f° 102, case 564, Monsieur Roger FLOURENS et Madame Aline MERLE, son épouse, demeurant ensemble à Lauzerte (Tarn-et-Garonne), ont vendu à Monsieur Fernand-Paul PAVOT, boucher, demeurant à Cahors, 37, rue Lastié, époux de Madame Marie BAS,

Un fonds de commerce de boucherie, dite « Boucherie Layé », exploité à Cahors, 3, place St-Maurice, comprenant le droit au bail et le matériel et le mobilier commercial.

La publication de la vente a été faite au *Bulletin Officiel de ventes et cessions de fonds de commerce,* numéro du 21 août 1940.

Les oppositions devront être faites à peine de forclusion dans les dix jours de la présente insertion, au domicile élu par les parties, à Cahors, 3, place Clément-Marot, en l'étude de Maître HERBECQ, Notaire.

Pour deuxième insertion,

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 49

MAX DU VEUZIT

Rien qu'une nuit

Sans échanger de paroles, Ruitz et Orane étaient arrivés en vue de la grande demeure blanche, aux fenêtres largement ouvertes. Une rangée de tilleuls, harmonieux comme des harpes, sous le vent d'ouest, bordaient de chaque côté la longue allée qui menait au château.

A proximité du perron principal, Orane interpella un domestique qui venait du village :

— Bastien ! veuillez prévenir Monsieur et Madame que je leur demande de venir au salon pour m'aider à y recevoir un visiteur.

Ceci dit, elle s'effaça pour laisser passer son mari, et dans ce mouvement, elle put l'observer à son aise.

Avec un réel plaisir, elle constata qu'elle s'était laissé influencer trop vite par l'impression de malaise qui avait présidé à leur rencontre. Ruitz était peut-être vêtu sans cette parfaite élégance si appréciée des Français et des Parisiens en particulier ; mais, à cette nuance près, on sentait que l'homme était racé, tant par l'élan de sa taille que par la finesse des attaches et la ligne nerveuse des mains effilées.

— Vous arrivez de Madrid ? demanda-t-elle, pour peupler le silence.

— C'est-à-dire que j'ai quitté définitivement Madrid depuis deux mois. Le temps d'installer un petit logement à Paris et j'ai cherché à vous rejoindre.

A ce moment, la porte s'ouvrit.

⁂

L'air un peu étonné, M. Le Cadreron entra, suivi de sa femme. Il s'arrêta sur le seuil, examinant avec surprise et curiosité ce visiteur qu'il ne connaissait pas, mais dont le teint mat et la chevelure d'ambre lui firent deviner tout de suite les origines méridionales.

— Mon père, je vous présente l'aviateur Ruitz, mon mari, dit doucement Orane.

L'industriel eut un haut-le-corps et resta un instant bouche bée. Il n'avait pas songé que le visiteur pouvait être le mari d'Orane.

— Ah !... ah ! oui !... s'exclama-t-il tout désarçonné.

Puis il ajouta, en dévisageant le nouveau venu d'un air hostile :

— C'est vous le soldat qui avez épousé ma fille ?

Sa malveillance éveillée subitement, il fit trois pas en avant et, sans tendre la main au jeune homme, il le toisa du haut de sa stature.

— Je me doutais bien qu'un jour ou l'autre je vous verrais arriver.

Ruitz ne voulut pas paraître remarquer l'ambiguïté de l'observation. Il préféra avoir l'air de la prendre comme une phrase de bon accueil et y répondit par une légère inclination de tête.

Derrière le châtelain, après avoir refermé la porte, Mme Le Cadreron s'avança.

Une même curiosité se lisait sur son visage, teintée de bienveillance, cependant. Elle osa tendre la main à l'étranger, puisque pour elle et son mari, le visiteur n'était rien de plus, pour l'instant, qu'un étranger.

Elle avait toutefois enregistré au passage, avec satisfaction, le geste de réserve qu'il avait eu. Tout de suite, elle en avait déduit qu'il était bien élevé.

— Tout d'abord, monsieur, dit-elle aimablement, avant de savoir ce que l'avenir décidera, je tiens à vous remercier d'avoir sauvé ma petite fille ; c'est grâce à vous que je l'ai auprès de moi, et cela je ne pourrai jamais l'oublier. Soyez le bienvenu et que ma reconnaissance remonte jusqu'à celle qui a su mettre au monde un fils aussi généreux.

L'Espagnol s'inclina, profondément ému. L'allusion à sa mère le touchait particulièrement, et, dans son désarroi, ce fut un réconfort pour lui que cette indulgence de la châtelaine.

(*A suivre*).